



AP-HP.
Hôpitaux universitaires
Paris Seine-Saint-Denis

HÔPITAL RENE MURET

CREATION D'UN NOUVEAU SCANNER

ASSISTANCE PUBLIQUE – HÔPITAUX DE PARIS
Hôpitaux Universitaires Paris – Seine-Saint-Denis

Avicenne – Verdier – Muret
125, Rue de Stalingrad
93 009 BOBIGNY

PRO V3

CCTP

LOT 02 : Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux

Bureau d'études Techniques.
Mandataire :

Architecte :

Economiste :



|
E
V
T
B
|

FICHE DE VIE

SUIVI DES INDICES				
Indice	Date	Etabli par	Visé par	Nature des modifications
0	15.06.2026	R. MESQUITA	R. MESQUITA	Première Diffusion
A	26.06.2026	R. MESQUITA	R. MESQUITA	MAJ suivant remarques MOA
B	03.07.2026	R. MESQUITA	R. MESQUITA	MAJ suivant remarques MOA

TABLE DES MATIERES

I. EXPOSE	5
I.1. OBJET	5
I.2. OBJECTIF DU PROJET	5
I.3. DESCRIPTION DU PROJET	6
I.4. LISTE DES LOCAUX	6
I.5. LISTE DES CORPS D'ETAT	6
I.6. PLANNING DE L'OPERATION	6
I.7. CONTRAINTES DU SITE	6
I.8. CLASSEMENT DU SITE ET DES BATIMENTS	6
II. PRESCRIPTIONS GENERALES ET COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETATS	7
III. REFERENCES ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	8
III.1. VISITE DES LIEUX	8
III.2. MENUISERIES	8
III.2.01. NORMES ET REGLEMENTS	8
III.2.02. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	9
III.2.03. SPECIFICATIONS CONCERNANT LES PORTES	10
III.2.04. PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX PORTES COUPE-FEU ET PARE-FLAMMES	10
III.2.05. MISE EN OEUVRE DES MENUISERIES INTERIEURES	11
III.2.06. PROTECTION	11
III.2.07. STOCKAGE SUR CHANTIER	11
III.3. QUINCAILLERIE	11
III.3.01. LABEL DE QUALITE	11
III.3.02. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	11
III.3.03. PROTECTION ANTIROUILLE DE TOLES, FERRAGES ET PIECES METALLIQUES.	12
III.3.04. CLES	12
III.3.05. PASSE-PARTOUT	13
III.3.06. GARANTIE	13
III.4. VITRERIE	13
III.4.01. NORMES ET REGLEMENTS	13
III.4.02. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	13
IV. DESCRIPTION DES OUVRAGES	14
IV.1. HUISSERIES BOIS ISOPHONIQUES	14
IV.2. PORTES PLEINES	14
IV.3. BLOC PORTES CF1/2H A 1 VANTAIL	15
IV.4. BLOC PORTES CF1/2H A 2 VANTAUX SIMPLE ACTION TYPE 1	15

CCTP Lot 02 – Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux

IV.5. FERRAGE DES PORTES	16
IV.5.01. GENERALITES	16
IV.5.02. BEC DE CANE A DECONDAMNATION	16
IV.5.03. SERRURE DE SURETE	16
IV.5.04. FERME PORTES	17
IV.5.05. CREMONES	17
IV.5.06. SELECTEURS DE FERMETURE	17
IV.5.07. BUTEE DE PORTE MURALE	17
IV.6. PORTE COULISSANTE	17
IV.7. PROTECTIONS DES PORTES	18
IV.8. PROTECTIONS D'ANGLES	18
IV.9. PROTECTIONS MURALES	19
IV.10. HABILLAGES	19
IV.10.01. MOULURES A PEINDRE	19
IV.10.02. BAGUETTES	19
IV.11. CHASSIS VITRES	19
IV.12. PLAN DE TRAVAIL	20
IV.13. PAILLASSE HUMIDE	20
IV.14. AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL	21
IV.15. BANQUETTES	22
IV.16. FILM REFLECTIV	22
IV.17. MOTORISATION PORTE A DEUX VANTAUX BATTANTS	22
IV.18. MOTORISATION PORTE COULISSANTE ANTI-X	23

I. EXPOSE

I.1. OBJET

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet la description des travaux du **Lot 02 – Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux** pour l'opération :

**Travaux pour la création d'un nouveau scanner
à
l'hôpital RENE MURET
52, Avenue du Docteur Schaffner
93270 SEVRAN**

Les travaux seront exécutés conformément aux instructions des plans et C.C.T.P. joints dressés par :

assisté de : **EXAEQUO INGENIERIE**
Bureau d'études techniques
455 rue des Filatiers
62223 ANZIN-SAINT-AUBIN
Tel : 09 70 00 81 77
Mail : contact@exaequo-ingenierie.fr

Et de : **SARL URUK V agence architecture**
27 rue de Chambéry
75015 PARIS
Tel : 01 42 50 18 74
Mail : agence@urukv.fr

EVTB SARL
Economiste
124, rue de Picpus - 75012 Paris
Tél : 01 40 02 90 01
Mail : evtb@evtb.fr

Maitre d'ouvrage :

AP-HP PARIS SEINE SAINT DENIS
Hôpital Avicenne
125 route de Stalingrad
93009 BOBIGNY

Monsieur WANEX Delson volcy – Conducteur d'opération
Tél : 06 01 00 02 22
Mail : delsonvollcy.vanex@aphp.fr

I.2. OBJECTIF DU PROJET

L'objectif du projet est donné au chapitre I du lot intitulé : lot 00 « Généralités Communes à l'ensemble des corps d'états ».

I.3. DESCRIPTION DU PROJET

La description du projet est donnée au chapitre I du lot intitulé : lot 00 « Généralités Communes à l'ensemble des corps d'états ».

I.4. LISTE DES LOCAUX

La liste des locaux objet du réaménagement est donnée au chapitre I du lot intitulé : lot 00 « Généralités Communes à l'ensemble des corps d'états ».

I.5. LISTE DES CORPS D'ETAT

La liste des corps d'état est donnée au chapitre I du lot intitulé : lot 00 « Généralités Communes à l'ensemble des corps d'états ».

I.6. PLANNING DE L'OPERATION

Le planning de l'opération est donné au chapitre I du lot intitulé : lot 00 « Généralités Communes à l'ensemble des corps d'états ».

I.7. CONTRAINTES DU SITE

Les contraintes du site sont définies au chapitre I du lot intitulé : lot 00 « Généralités Communes à l'ensemble des corps d'états ».

I.8. CLASSEMENT DU SITE ET DES BATIMENTS

Le classement du site et des bâtiments est donné au chapitre I du lot intitulé : lot 00 « Généralités Communes à l'ensemble des corps d'états ».

II. PRESCRIPTIONS GENERALES ET COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETATS

Les prescriptions générales et communes à tous les corps d'états sont données au chapitre II du lot intitulé « Lot 00 – Prescriptions générales et communes à tous les corps d'états ».

Ce lot 00 s'appliquant à l'ensemble des corps d'états, chaque entrepreneur est tenu de le consulter afin d'être parfaitement renseigné sur les prescriptions le concernant.

III. REFERENCES ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**III.1. VISITE DES LIEUX**

Les entreprises devront impérativement se rendre sur place avant la remise de leur proposition. Elles ne sauraient se prévaloir postérieurement à la conclusion du marché, d'une connaissance insuffisante des sites, lieux, conditions d'exécution tels que moyens d'accès, possibilité d'organisation du chantier, etc...

Un certificat de visite des lieux, dûment rempli et contresigné par le représentant de la direction du service des travaux de l'établissement, sera joint à l'offre.

III.2. MENUISERIES**III.2.01. NORMES ET REGLEMENTS**

Les fournitures et ouvrages devront être conformes aux :

- ✚ D.T.U. 36.1 - Menuiseries bois,
- ✚ D.T.U. 39 – Miroiterie - vitrerie,
- ✚ Cahier des Prescriptions Communes,
- ✚ Normes françaises de la série NFB 50 à 54,
- ✚ Tous décrets, arrêtés et circulaires concernant la tenue au feu des bâtiments parus au moment de la remise des offres,
- ✚ Les recommandations et instructions du C.S.T.B., en ce qui concerne "la tenue au feu".
- ✚ Ces documents définissent les conditions auxquelles devront répondre pour l'exécution des travaux de menuiserie :
- ✚ Les bois, en nature, en qualité et en dimensions,
- ✚ Les modalités de mise en œuvre de ces bois,
- ✚ Les caractéristiques, pour la tenue au feu des divers éléments, en particulier des trappes coupe-feu, des portes coupe-feu, des façades de gaines des paliers, etc.

Pour les ouvrages non traditionnels ayant fait l'objet d'un agrément du C.S.T.B., la fabrication et mise en œuvre devront être conformes à la décision de cet agrément.

La nomenclature de la norme NFB 50.001 servira à définir les appellations commerciales ou scientifiques des essences utilisées et fera foi en cas de contestations à ce sujet.

Les principales essences de bois à employer devront correspondre aux essences ci-après

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE FINITION DES FACES

- ✚ SAPIN NFB 53. 502 :
 - ✓ visibles : classe B,
 - ✓ peintes : classe B,
 - ✓ cachées : classe B.
- ✚ RESINEUX D'IMPORTATION :
 - ✓ choix au moins équivalent aux précédents suivant l'essence et les conditions d'emploi.
- ✚ FEUILLUS DURS NFB 53.501 :

CCTP Lot 02 – Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux

- ✓ visibles : classe A,
- ✓ peintes : classe A,
- ✓ cachées : classe B.

**FEUILLUS TENDRES :**

- ✓ visibles : choix,
- ✓ peintes : bons bois,
- ✓ cachées : bons bois.

**FEUILLUS D'IMPORTATION :**

- ✓ choix au moins équivalent aux précédents suivant l'essence et les conditions d'emploi.

Il est spécifié qu'en dérogation de la Norme NFB 53.510, le choix et l'aspect des essences en sapin et en feuillus durs devront satisfaire aux indications portées dans ci-dessus.

III.2.02.**PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**

Les menuiseries devront présenter les dimensions et dispositifs indiqués sur les plans, être de section conforme aux prescriptions et normes.

Les sections et épaisseurs indiquées dans le cours des descriptions sont données à titre indicatif ; il appartiendra à l'entrepreneur de les argumenter s'il le juge nécessaire, pour la bonne tenue de ses ouvrages et satisfaire aux essais essentiels demandés sans aucun supplément de prix.

Pour tous les ouvrages, l'entrepreneur doit établir, en conformité avec les pièces du marché les dessins d'ensemble et de détail nécessaire à l'exécution des ouvrages et à leur pose en liaison avec les autres corps d'état.

Ces dessins doivent préciser les emplacements et dimensions des menuiseries, les axes et les dimensions des trous de scellement, les dimensions des feuillures à réserver pour les bâtis.

Avant tout commencement de fabrication ou d'exécution, celui-ci devra soumettre ces épures à l'approbation du Maître d'Oeuvre, lequel pourra apporter quelques modifications sans pour cela donner lieu à un supplément au forfait.

Les arasements présenteront sur les parements une coupe franche, un joint sans jeu et affleuré.

Les assemblages collés seront exécutés de telle sorte qu'aucun décollement ne puisse se produire dans le temps, par suite de variations dimensionnelles des bois, par retrait, par fendillement de la colle par suite de l'action de l'humidité ou de l'eau.

Les assemblages ne comporteront aucun vide susceptible de nuire à l'étanchéité ou à la solidité de la menuiserie. Les défauts d'assemblage ne seront en aucun cas dissimulés, y compris au moyen de mastic.

Tous les assemblages devront être à double enfourchements collés à la résorcine et renforcée par chevilles métalliques.

Les pièces de bois seront d'un seul tenant dans leur longueur. Au cas où il s'avérerait nécessaire qu'elles soient en plusieurs parties, elles seront exécutées de telle sorte que leur rigidité et leur durabilité soient identiques à celles des pièces d'un seul tenant.

Les parements apparents seront affleurés et poncés, les rives droites seront sans trace de sciage, flache, épaufures, les abouts apparents étant dressés.

CCTP Lot 02 – Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux

Les bois devant rester bruts, apparents, seront exempts de flache. Les têtes de pointes "tête homme" et chevilles métalliques seront chassées sur une profondeur supérieure à 1 m/m sur les parements vus, les traces étant bouchés et rendues invisibles sur les bois devant rester apparents.

Les contre-profils pourront être admis dans les raccords de mouluration, sur autorisation du Maître d'Œuvre.

Les nœuds de bois devant être peints pourront être, si besoin est, bouchonnés avec des bouchons de même essence, collés en respectant le sens du fil du bois.

Les échantillons de divers types de menuiseries seront soumis à l'agrément du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle, avant l'approvisionnement du chantier et avant mise en fabrication.

III.2.03. SPECIFICATIONS CONCERNANT LES PORTES

Toutes les portes devront être rigoureusement planes, sans tolérance de voilage, cintrage ou gauchissage.

Celles ne présentant pas les qualités d'indéformabilité et de solidité requises, seront refusées et devront être remplacées aussitôt, l'entrepreneur devant supporter les aléas de ferrage, referrage, réfections de peinture et fermeture provisoire des locaux, s'il y a lieu.

Minimum de 204 m/m de hauteur de 40 m/m d'épaisseur d'après les normes NFP 23.302 - 303 et 304.

Au droit des articles de quincaillerie et de ferrures, l'ossature sera renforcée par l'adjonction de cales ou renforts.

Alaises en bois dur au pourtour complet.

Toutes les portes isoplanes devront porter le label de qualité.

Un modèle de chaque type de porte sera soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre et toutes les portes livrées devront être conformes aux modèles déposés.

III.2.04. PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX PORTES COUPE-FEU ET PARE-FLAMMES

Elles devront avoir reçu un agrément de l'Assemblée plénière des Assurances en ce qui concerne les qualités.

Elles devront avoir reçu un agrément de tenue au feu délivré par le C.S.T.B. dans le cas où la fabrication différerait en structure ou en dimension des prototypes agréés par cet organisme, l'entrepreneur resterait responsable de la tenue au feu et tous frais nécessaires ou justifications requises seront également à sa charge.

Les essais de réception devant être faits en présence des représentants des Services Publics de Sécurité, l'entrepreneur devra toutes démarches préalables pour recueillir les avis ou accords de principes nécessaires.

Les observations et recommandations de ces services entraînant des modifications ou transformations des ouvrants, devront être satisfaites par l'entrepreneur et tous frais entraînés seront à sa charge.

CCTP Lot 02 – Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux

III.2.05. MISE EN OEUVRE DES MENUISERIES INTERIEURES

Les menuiseries seront mises en place avec exactitude et un aplomb parfait à leur emplacement défini par les plans et à défaut, sur les ordres du Maître d'Œuvre.

Elles seront maintenues afin de ne subir aucun déplacement au cours de l'exécution des cloisons et scellements.

Les étrésillons et les cales provisoires seront maintenus jusqu'à la prise complète des scellements et des enduits, de même que les tringles d'écartements des pieds de bâtis.

Les scellements de pieds d'huissierie et bâtis, y compris éventuellement les patins provisoires en mortier de ciment C.P.A., seront à prévoir.

Toutes les menuiseries employées en décoration ou habillage seront parfaitement fixées par des clous en quantité suffisante avec, s'il y a lieu, l'emploi de tamponnages pour la fixation, ou de tasseaux ou taquets qui seront fournis par l'entrepreneur et réservés dans le béton et la maçonnerie par le maçon.

III.2.06. PROTECTION

Toutes les menuiseries seront protégées efficacement en cours de leur ajustement et durant les transports et l'exécution des travaux.

Les ouvrages avec éclats, épaufrures et autres défauts analogues seront rigoureusement refusés.

Il sera du en particulier, la fourniture, la pose et l'entretien en bon état de tringles de protection sur les rives des huisseries, bâtis, etc.

Il sera procédé, par l'entrepreneur du présent lot, à la révision complète de ses ouvrages après le passage des autres corps d'état pour remplacer tout éléments défectueux ou détérioré, contrôler le bon fonctionnement des ouvrants et en assurer le réglage.

III.2.07. STOCKAGE SUR CHANTIER

Toutes les menuiseries seront stockées dans un local ventilé, à l'abri des intempéries, soit dans les parties de la construction projetée, soit dans des locaux construits par l'entrepreneur du présent lot à la charge.

Quel que soit l'emplacement de ce stockage, tous les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminées par le D.T.U. sont à la charge du menuisier.

III.3. QUINCAILLERIE**III.3.01. LABEL DE QUALITE**

Les quincailleries répondront au label syndical "SNFQ".

Les quincailleries pour les menuiseries donnant sur l'extérieur répondront aux normes de la série NFQ 26.

III.3.02. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Elle sera de première qualité, provenant des meilleures marques.

Tous les modèles seront soumis au préalable à l'acceptation du Maître d'ouvrage. Un tableau d'échantillons types sera fourni par l'entrepreneur à ses frais et tous les objets fournis devront être conformes aux échantillons agréés.

CCTP Lot 02 – Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux

Les quincailleries seront mises en place avec le plus grand soin, les entailles bien exécutées auront la profondeur nécessaire pour ne pas altérer la force des bois et présenteront les dimensions précises des ferrures pour qu'elles affleurent exactement les bois.

Les paumelles, à moins d'indications particulières au descriptif ci-après, seront doubles, en acier roulé avec bague en cuivre.

L'emploi de fausses vis dites "vis à garnir" est formellement interdit, de même que l'enfoncement de vis ordinaires au marteau.

Les visseries et boulonneries d'assemblage des éléments de menuiseries d'aluminium seront soit en acier inoxydable, soit en alliage d'aluminium à haute résistance.

Toutes les pièces de quincaillerie recevront, avant pose, une couche d'impression antirouille, sur toutes leurs faces. Il en ira de même des entailles recevant ces pièces. Cette impression est à la charge du présent lot.

Les pièces mobiles des articles de quincaillerie doivent être graissées ou huilées s'il y a lieu, avant pose.

Tous les articles de quincaillerie devront avoir un aspect propre et fini. Ils seront de force appropriée à l'usage qui en sera fait.

Les objets en alliages légers seront garantis contre tout noircissement et devront obligatoirement recevoir un traitement anodique. Les objets qui noirciraient seront remplacés par l'entrepreneur à ses frais.

III.3.03. PROTECTION ANTIROUILLE DE TOILES, FERRAGES ET PIÈCES MÉTALLIQUES.

Il est rappelé que les huisseries et bâtis métalliques, les pièces de ferrage et de quincaillerie, y compris celles sortant d'usine avec une protection antirouille, ne donnant pas toutes satisfactions, recevront par le titulaire du présent lot, l'application d'une couche de peinture antirouille avec brossage, grattage et dépoussiérage préalable.

La constatation de la dégradation généralisée de cette protection antirouille du fait de sa qualité ou de sa mauvaise application entraînera la réfection totale des peintures antirouille à la charge du menuisier.

III.3.04. CLES

Trois clés seront fournies avec chacune des serrures. Elles présenteront des pannetons variés, mais seront sur combinaison.

L'organigramme des clés existant de l'hôpital sera fourni par le Maître d'ouvrage. La préparation du tableau sera faite par l'entreprise titulaire du présent lot en liaison avec les utilisateurs.

Les clés seront munies de porte étiquettes en plastique. Jusqu'à achèvement du chantier, l'entrepreneur du présent lot sera responsable de ces clés.

Toute perte de clé, avant la remise au Maître d'Œuvre, peut entraîner, sur ordre de ce dernier, la dépose du canon et son remplacement.

CCTP Lot 02 – Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux

III.3.05. PASSE-PARTOUT

L'entrepreneur devra remettre en fin de chantier, les passes générales et passes partiels nécessaires permettant l'ouverture des locaux munis de serrure, conformément au désir des utilisateurs.

Il sera en outre responsable de l'établissement de l'organigramme, suivant indications du Maître d'Ouvrage. Cet organigramme devra inclure les serrures de sûreté des autres lots.

III.3.06. GARANTIE

L'entrepreneur de menuiserie devra donner tous les jeux et faire toutes réparations nécessaires pendant la période de garantie d'un an et il sera tenu notamment, de remplacer toutes les parties de menuiseries qui seraient gauches, pour quelque cause que ce soit.

En outre, les travaux relevant des autres corps d'état et nécessités par les réparations des ouvrages de menuiserie sont à sa charge.

III.4. VITRERIE**III.4.01. NORMES ET REGLEMENTS**

Les documents de base auxquels l'entrepreneur devra se référer sont les suivants :

-  le Cahier des Charges Travaux de Vitrerie D.T.U. 39
-  le Cahier des Charges Travaux de Miroiterie et de vitrerie en verre épais,
-  les Normes Françaises.

III.4.02. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**A) - GENERALITES SUR LES MATERIAUX UTILISES**

Les caractéristiques, catégories, classes et épaisseur seront conformes aux spécifications des documents énumérés ci-avant.

A toute réquisition du Maître d'Œuvre, l'entrepreneur devra justifier de la qualité et de la provenance des verres et glaces, par la production de la facture ou du laissez-passer qui accompagnent toute livraison faite par les manufactures. Ledit laissez-passer devra mentionner les dimensions, le choix et la provenance.

B) - POSE DES VITRAGES

La pose des vitrages dans les menuiseries extérieures, s'effectuera sous parclose en aluminium avec joints d'étanchéité en profilé élastomère pour garniture principale et secondaire.

C) - CALES

La nature des cales doit être compatible avec celle des matériaux se trouvant à leur contact, mastics, joints, supports, peintures, etc...

Elles seront imputrescibles.

Les duretés des cales en caoutchouc, néoprène ou autres élastomères, seront celles de la Norme NFT 46.003. L'emplacement des cales sera conforme aux prescriptions des D.T.U.

IV. DESCRIPTION DES OUVRAGES**IV.1. HUISSERIES BOIS ISOPHONIQUES**

Les huisseries et bâtis seront exécutés en bois dur exotique, nervurés, feuillurés pour portes.

La section des huisseries ne sera pas inférieure à : épaisseur cloison x 0,07 m pour les cloisons jusqu'à 0,10 m d'épaisseur et bâtis de 0,07 x 0,07 pour cloisons et murs au surplus.

Les huisseries et bâtis seront adaptés à l'épaisseur des cloisons. Elles comporteront :

- Pattes à scellement (3 par montants plus une patte sur traverse haute des huisseries de 1 mètre et plus de large),
- Pattes équerres spitées au sol au pied de chaque montant pour huisserie mise en place avant la construction des cloisons,
- 3 paumelles fortes 140 x 80 par vantail jusqu'à 0,83 m de large et 4 paumelles pour largeurs supérieures, étant spécifié que les paumelles seront vissées,
- En fond de feuillure, dans une gorge spéciale aménagée à cet effet, fourniture et mise en œuvre d'un joint isophonique tubulaire, continu aux 3 sens de l'huisserie.

LOCALISATION :

⇒ Pour toutes les portes décrites à l'article ci-après.

IV.2. PORTES PLEINES

Fourniture et pose de portes du type "ISOPLANE" qualité courante à un vantail, constituées par :

- ✚ Un cadre en Sapin du Nord assemblé et renforcé au droit de la serrure,
- ✚ Une âme pleine en panneaux de particules agglomérés, (masse volumique 400),
- ✚ Un revêtement deux faces en panneau de fibres de bois dur de 3 mm d'épaisseur.
- ✚ Revêtement aux deux faces en panneaux stratifiés gamme et coloris au choix du Maître d'Ouvrage dans la gamme du Fabricant, pose par collage,
- ✚ Contrefeuillure sur rives verticales et transversale,
- ✚ Ferrage :
 - 3 paumelles doubles de 140 par vantail jusqu'à 0,83 cm de large et 4 paumelles pour largeurs supérieures.
- ✚ Détalonnage des portes sur 2 cm sur locaux humides pour favoriser la ventilation.

Les largeurs données ci-après avec la localisation, sont des cotes de passage entre les montants des huisseries.

LOCALISATION :**A un vantail de 0,70 m de passage :**

selon plan état projeté portes suivantes :

⇒ 03

⇒ 04

CCTP Lot 02 – Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux**A un vantail de 0,80 m de passage :***selon plan état projeté portes suivantes :*

⇒ 19

⇒ 18

IV.3. BLOC PORTES CF1/2H A 1 VANTAIL

Fourniture et pose de bloc porte type 1V EI30 – GD – MBF-043 des Etablissements MALERBA ou équivalent à un vantail classé coupe-feu 1/2 heure et possédant un PV du CSTB :

Huisserie:

- ✚ Une huisserie en tôle d'acier 15/10^{ème}, feuillure avec joint d'étanchéité à l'air et joint intumescent.

Vantail :

- ✚ Cadre bois exotique,
- ✚ Masse surfacique du vantail seul : 27 kg/m²
- ✚ Joints intumescents en traverse haute
- ✚ Epaisseur du vantail de porte : 40 mm.
- ✚ Finition du vantail : prépeint.

Ferrage :

- ✚ 3 ou 4 paumelles de 130.

P.V. de résistance au feu à fournir.

LOCALISATION :**A un vantail de 0,80 m de passage :***selon plan état projeté portes suivantes :*

⇒ 01

⇒ 02

⇒ Entre sas bureaux et attente radio

⇒ 07

⇒ 11

A un vantail de 1,00 m de passage :*selon plan état projeté portes suivantes :*

⇒ 05

IV.4. BLOC PORTES CF1/2H A 2 VANTAUX SIMPLE ACTION TYPE 1

Fourniture et pose de bloc porte type 2V EI30 – BER – PL – MBF-53 des Etablissements MALERBA ou équivalent à deux vantaux simple action classé coupe-feu 1/2 heure avec feuillure de battement et possédant un PV du CSTB :

Huisserie:

- ✚ Huisserie en acier d'épaisseur 15/10, feuillure avec joint d'étanchéité à l'air.

Vantaux :

- ✚ Cadre bois exotique,
- ✚ Masse surfacique du vantail seul : 25 kg/m²
- ✚ Joints intumescents en traverse haute / Battement feuilluré avec joint intumescent,
- ✚ Epaisseur du vantail de porte : 40 mm.
- ✚ Finition du vantail : prépeint.

Ferrage :

- ✚ 3 ou 4 paumelles de 130.

P.V. de résistance au feu à fournir.

LOCALISATION :

A deux vantaux de 0,90 + 0,30 m de passage :

selon plan état projeté portes suivantes :

⇒ 14

IV.5. FERRAGE DES PORTES

IV.5.01. GENERALITES

Toutes les serrures de type MULTIBAT Profil Européen, des Etablissements JPM, ou équivalent, fonctionneront sur un passe général et une série de passes partiels et la variure sera la même que celle existante dans l'établissement.

Les cylindres profilés seront de type RUBIS dus au présent lot.

L'organigramme des clés existant de l'hôpital sera fourni par le Maître d'ouvrage. La préparation du tableau sera faite par l'entreprise titulaire du présent lot en liaison avec les utilisateurs.

Aucun supplément de prix au forfait ne sera accepté en ce qui concerne ces passes.

Il sera fourni 3 clés par serrures.

Les garnitures seront du modèle BERCY 1325 de chez BEZAULT, ou équivalent. Les ensembles BERCY comprennent 2 béquilles et 2 plaques.

IV.5.02. BEC DE CANE A DECONDMNATION

Bec de cane à mortaiser monopoint, à condamnation intérieure avec décondamnation d'urgence, type JPM série Multibat, ou équivalent

LOCALISATION :

selon plan état projeté portes suivantes :

⇒ 07

⇒ 19

⇒ 03

⇒ 04

IV.5.03. SERRURE DE SURETE

Serrure de sûreté à condamnation par clés, avec foliot en laiton, avec cylindre - Mise en combinaison sur nouvel organigramme à la charge de l'hôpital. Axe à 50 m/m.

LOCALISATION :

⇒ *Totalité des blocs portes d'accès aux locaux prévus au marché.*

⇒ *Blocs portes n°10,12 et 17.*

IV.5.04. FERME PORTES

Ferme portes à frein hydraulique, à fermeture temporisé type TS 72 des Etablissements DORMA, ou équivalent, de force adaptée aux vantaux.

LOCALISATION :

⇒ *Sur chaque vantail des blocs-portes CF prévues au présent lot.*

IV.5.05. CREMONES

Sur le vantail semi-fixe des portes à deux vantaux ci-dessous, fourniture et pose de crémones en applique, type 343, bouton 1009 et garniture en alu anodisé de chez BEZAULT, ou équivalent

LOCALISATION :

⇒ *Sur vantail semi-fixe du bloc-porte :*
✓ 14

IV.5.06. SELECTEURS DE FERMETURE

Fourniture et pose de sélecteur de fermeture référence 9/4000 de chez JPM ou équivalent.

LOCALISATION :

⇒ *Sur blocs-portes à deux vantaux à simple action :*
✓ 14

IV.5.07. BUTEE DE PORTE MURALE

Fourniture et pose de butée de porte référence 611.30 des établissements HEWI ou équivalent.

Hauteur et diamètre : 40 mm

Coloris au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

LOCALISATION :

⇒ *Au droit de chaque vantail de porte dues au présent lot.*
⇒ *Blocs portes n°10,12 et 17.*

IV.6. PORTE COULISSANTE

Fourniture et pose de porte coulissante avec contre châssis type Scrigno Gold Essentiel pour plaque de plâtre.

Le contre châssis sera composé de :

- Châssis,
- Rail,
- Montant en aluminium,
- Ecarteurs de pose,
- Accessoires pour le montage du vantail de porte,
- Kit composants,

CCTP Lot 02 – Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux

- Pattes de fixation.

Porte coulissante plaquée, châssis en sapin jointé et âme en nid d'abeilles de papier à cellule hexagonale, revêtue d'un panneau de fibre de bois MDF avec finition mélaminée. Bords en abs de 10/10. Vantail de 40 mm d'épaisseur avec veinage horizontale sur les parties planes et vertical sur les bords. Equipée du Kit CHIUDISCRIGNO constitué par une serrure à mentonnet, cuvette coté intérieur et coté extérieur. Cuvettes finition chrome satinée.

Montage et mise en œuvre selon préconisation du fabricant.

LOCALISATION :

Suivant plan repérage des portes:

A un vantail de 0,90 m de passage coulissant avec oculus :

selon plan état projeté porte suivante:

- ⇒ Entre PREPA PATIENTS /BRANCARDS et DESHABILLOIR (13)
- ⇒ Entre PREPA PATIENTS /BRANCARDS et 281-190 ACCES ACCUEIL RADIO

IV.7. PROTECTIONS DES PORTES

Fourniture et pose de panneaux de protection en PVC rigide anti-bactérien coloré dans la masse type DECOCHOC des établissements SPM.

Classement au feu : M1 (Bs2d0)

Coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant.

Panneaux de 1,30 m de hauteur et de largeur adapté aux vantaux de porte.
Epaisseur des panneaux : 2 mm.

Fixation par simple encollage avec la colle acrylique SPM.

LOCALISATION :

- ⇒ Sur deux faces des vantaux de portes simple action dus au présent lot,
- ⇒ Sur bloc porte coulissant de 1,26 x 2.04 m ht de passage entre la PREPA PATIENTS/ BRANCARD et SCANNER (15) aux deux faces,
- ⇒ Sur blocs-portes n°10, 12 et 14 à deux vantaux à simple action aux deux faces.

IV.8. PROTECTIONS D'ANGLES

Fourniture et pose de protections d'angles en PVC lisse antibactérien coloré dans la masse type CORNEA ou CORNEAFLEX des établissements SPM ou équivalent.

Protection en PVC coloré dans la masse classées M1(Bs2d0).

Coloris au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Fixation sur platine en aluminium pré-percée vissée au mur par vis adaptées.

CCTP Lot 02 – Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux

Hauteur de la protection : 1,30 m.

LOCALISATION :

⇒ L'entreprise devra chiffrer une quantité provisionnelle de 4 unités.

IV.9. PROTECTIONS MURALES

Fourniture et pose de panneau de protection et d'habillage (de type Decochoc de SPM) en PVC rigide antibactérien, coloré dans la masse. Sa surface est légèrement grainée (de type "Optimixt" de SPM).

Epaisseur de 2,0 mm d'épaisseur.

Hauteur des protections : 130 cm sur murs ou 60 cm en crédence en dossier du plan de travail et en dossier de plan vasques.

Classement au feu : M1(Bs2d0)

Coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant.

Pose suivant prescription du fabricant, compris traitement des joints.

LOCALISATION :

⇒ Sur murs en périphérie des locaux suivants :

- ✓ PREPA PATIENT / BRANCARDS,
- ✓ ATTENTE RADIO
- ✓ SCANNER

IV.10. HABILLAGES**IV.10.01. MOULURES A PEINDRE**

En sapin de Pays de 40 x 6 posées à coupes d'onglets avec toutes entailles et traînées nécessaires.

LOCALISATION :

⇒ Aux jonctions entre maçonneries et menuiseries.

IV.10.02. BAGUETTES

Quart de rond, 1/2 rond ou d'angle en bois de nature appropriée posée à coupes d'onglets avec toutes entailles et traînées nécessaires.

LOCALISATION :

⇒ Aux emplacements nécessaires pour une finition parfaite et présentation des ouvrages.

IV.11. CHASSIS VITRES

CCTP Lot 02 – Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux

Fourniture et pose de châssis vitré référence C EI60 Vst avec store intégré référence établissements MALERBA constitué par :

- Un cadre en bois européen de section minimum 158 X 56, section selon mise en œuvre,
- Un vitrage feuilleté EI60 (Selon NF EN 14449) + 1 vitrage feuilletés 44.2 non-feu avec joint de vitrage intumescent
- Store vénitien (lames de 25 mm) à commande manuel par bouton.

LOCALISATION :

- ⇒ Châssis vitrés entre l'attente Radio et la circulation:
- 2 châssis de 1,00 x 1,10 m de hauteur.

IV.12. PLAN DE TRAVAIL

Fourniture et pose d'un plan de travail constitué par :

Un plan de travail en panneau de particules de bois agglomérées de 40 m/m d'épaisseur, revêtus stratifié 13/10 d'épaisseur sur toutes faces vues, contrebalancés en sous face, chants stratifié dito : avec dossier de 0,10 m de hauteur. Couleur au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Hauteur du plan de travail : 73,5 cm.

Profondeur du plan de travail : 60 cm.

Ce plan de travail est monté sur bâti tube métallique de 3 x 3 cm soudé pour jambages et supports

- ✚ Traverse arrière pour arrêt des meubles en tube identique,
- ✚ Pieds équipés de vérins pour mise à niveau pour les paillasse fixes,
- ✚ Support pour tuyauteries et câbles électriques,
- ✚ Assemblage mécanique de tous les éléments y compris toutes pièces accessoires tels que raccords d'angle ou de prolongement,
- ✚ 5 Passes câbles à répartir suivant instructions architecte.

LOCALISATION :

Suivant plan architecte :

- ⇒ 286_190 SALLE CLAIRE :
- 1 plan de travail de 3.50 m longueur,
 - 1 plan de travail de 2.40 m longueur,
 - 1 plan de travail de 1.70 m longueur.

IV.13. PAILLASSE HUMIDE

Fourniture et pose au présent lot d'une paillasse humide de 0,90 m hauteur, largeurs et longueurs suivant repérage sur plan et localisation ci-après.

La paillasse sera constituée d'un panneau composé de résine polyester, de charges minérales et de pigments, classement C.S.TB de 12,7 mm d'épaisseur, type CORIAN ou équivalent, soudée avec dossier et retours+ adossés de 0,10 m de hauteur, retombée de 0,15 m. Couleur au choix du Maître d'Œuvre dans la gamme du fabricant.

Profondeur du plan de travail : 60 cm.

Le plan de travail est monté sur bâti tube métallique de 3 x 3 cm soudé pour jambages et supports

CCTP Lot 02 – Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux

- ✚ Traverse arrière pour arrêt des meubles en tube identique ;
- ✚ Pieds équipés de vérins pour mise à niveau / Support pour tuyauteries et câbles électriques ;
- ✚ Assemblage mécanique de tous les éléments y compris toutes pièces accessoires tels que raccords d'angle ou de prolongement ;
- ✚ Protection de l'ensemble par peinture anti-acide à 2 composants de teinte à définir avec la Maîtrise d'œuvre.

Equipements des paillasses au titre du présent lot :

- ✚ Incorporation dans le plan de travail d'une cuve en pièce moulée à chaud d'une seule pièce, en CORIAN dito, ou équivalent, avec joints soudés à la périphérie. Le matériau constituant cette cuve résistera aux acides et solvants couramment utilisés ; ou bac évier inox 1 bac selon localisation ci-dessous.
- ✚ Sauf exception dimensions des cuves 0,40 m x 0,40 m x 0,30 m profondeur ;
- ✚ Fourniture et pose d'une robinetterie type MITIGEUR TX 2520 des Etablissements CHAVONNET, ou équivalent avec renfort en bois hydrofuge en sous face à l'aplomb de la fixation du mitigeur ;
- ✚ Les tuyauteries, dans les limites des paillasses seront réalisées en tube cuivre ;
- ✚ Les vidanges en tube P.V.C. de diamètre 40 et 50 avec siphon et bonde de même nature ;
- ✚ Tous les raccordements seront exécutés par le présent lot sur les attentes du lot Plomberie.

LOCALISATION :

Suivant plan architecte :

- ⇒ Une paillasse dans le local 269_188 SALLE DE DETENTE de 1.80 m de longueur avec 1 évier inox.
- ⇒ Une paillasse dans le local PREPA PATIENTS de 2.20 m de longueur avec une cuve.

IV.14. AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL

L'aménagement de l'accueil constitué par :

Accueil public :

- Un plan de travail en aggloméré haute densité de 40 m/m d'épaisseur, revêtus stratifié 13/10 d'épaisseur sur toutes faces vues, contrebalancés en sous face, chants stratifié dito, compris toutes sujétions de formes et réservations passe fil. Hauteur : 73 cm et Profondeur : 100 cm. 2 Pieds ronds de 6cm de diamètre en inox réglable en hauteur, fixation en sous face de plan de travail par vis.
- Jupe verticale en façade en aggloméré haute densité de 30 m/m d'épaisseur, revêtu stratifié 13/10 d'épaisseur toutes faces. En partie basse bourrelet de compression formant étanchéité avec le sol.
- 2 Passes câbles à répartir suivant instructions architecte.

Plans détaillés à établir et à transmettre à l'architecte pour avis et observation au titre du présent lot.

Coloris et teinte des différents ouvrages décrits ci-dessus sauf volet de fermeture au choix de l'architecte dans la gamme du Fabricant.

LOCALISATION :

Suivant plan d'architecte :

⇒ Entre 271_186 SECRETARIAT / ACCUEIL et ATTENTE RADIO.

IV.15. BANQUETTES

Fourniture et pose de banquettes en pin traité constituées de lames mesurant 45 x 90 mm sur pieds en acier de 8 mm d'épaisseur et de 80 mm de largeur finition thermolaqués.

Dimensions :

Hauteur assise : 42 cm,

Profondeur assise : 30 cm.

Longueur : suivant plans architecte.

LOCALISATION :

Suivant plan d'architecte :

⇒ Dans les deux déshabilloirs du local scanner.

IV.16. FILM REFLECTIV

Fourniture et pose de film couleur opaque NOIR INT 807 des établissements REFLECTIV.

Mise en œuvre selon préconisations du fabricant.

LOCALISATION :

Suivant plan d'architecte :

⇒ Sur les vitrages des châssis extérieurs du local scanner.

IV.17. MOTORISATION PORTE A DEUX VANTAUX BATTANTS

Fourniture et pose d'automatisme pour portes battantes type Record DFA 127 des établissements RECORD ou équivalent.

Entrainement électrique : 230 V AC 50/60 Hz, puissance nominale 67W, veille 13W. Raccordement à la charge du présent lot sur attente électrique due au lot électricité.

Montage : en linteau avec bras standard.

Tension d'alimentation : 24VDC, 1.0A

Réglage des angles d'ouverture, vitesse d'ouverture, vitesse de fermeture et temps d'ouverture à la charge du présent lot selon indication de la MOA.

Compris fourniture, pose et raccordement de capteurs de sécurité en conformité de la norme EN 16005, commande coté intérieur du local par détecteur sans contact, commande coté extérieur par lecteur de badge filaire ARD relié à une UTL due au présent lot. Programmation suivant instructions de la MOA à la charge du présent lot.

CCTP Lot 02 – Menuiseries intérieures – Meubles spéciaux

Compris boîtier bris de glace BBG vert d'ouverture d'urgence raccordé pour coupure des alimentations des équipements en cas d'incendie.

L'ensemble de l'installation sera raccordé à la détection incendie en liaison avec le lot électricité.

Equipements permettant l'ouverture et la fermeture automatique de tous les vantaux de porte localisés ci-après.

LOCALISATION :

⇒ Sur bloc-porte n°14 à deux vantaux à simple action.

IV.18. MOTORISATION PORTE COULISSANTE ANTI-X

La porte coulissante sera manœuvrée automatiquement :

- Raccordement à la charge du présent lot sur attente électrique due au lot électricité.
- Réglage de la vitesse d'ouverture, vitesse de fermeture et temps d'ouverture à la charge du présent lot selon indication de la MOA.
- Compris fourniture, pose et raccordement de capteurs de sécurité en conformité de la norme EN 16005, commande coté intérieur du local par détecteur sans contact, commande coté extérieur par lecteur de badge filaire ARD relié à une UTL due au présent lot. Programmation suivant instructions de la MOA à la charge du présent lot.
- Compris boîtier bris de glace BBG vert d'ouverture d'urgence raccordé pour coupure des alimentations des équipements en cas d'incendie.
- L'ensemble de l'installation sera raccordé à la détection incendie en liaison avec le lot électricité.
- Equipements permettant l'ouverture et la fermeture automatique de tous les vantaux de porte localisés ci-après.

LOCALISATION :

⇒ Bloc porte coulissant de 1,26 x 2.04 m ht de passage entre la PREPA PATIENTS/ BRANCARD et SCANNER (15)

